

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 14 NOVEMBRE 2013  
tenue sous la présidence de M. HEIMENDINGER

\*\*\*\*\*

Présents :	MM.	F.	BALMER	Conseiller municipal
		A.	BAUDUCCIO	" "
	Mme	C.	BISANTI	Conseillère municipale
	MM.	M.	BORDA D'AGUA	Conseiller municipal
		M.	FASSBIND	" "
		P.-Y.	FAVARGER	" "
	Mme	M.	GARCIA-BEDETTI	Conseillère municipale
	MM.	F.	GROSS	Conseiller municipal
		L.	HEIMENDINGER	" "
	Mme	S.	HOCHULI	Conseillère municipale
	MM.	J.-P.	LECOUR	Conseiller municipal
		J.	LE GUERN	" "
		L.	MARTINEZ	" "
		G.	PICTET	" "
		H.	RAPPAZ	" "
	Mme	C.	SABA	Conseillère municipale
	M.	M.	SAPEY	Conseiller municipal
	Mmes	M.	SOBANEK	Conseillère municipale
		M.	SOMMER	" "
	M.	F.	SPINELLI	Conseiller municipal
	Mme	C.	TIERCY	Conseillère municipale
	M.	T.	ULMANN	Conseiller municipal
	Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Maire
	MM.	J.-M.	KARR	Conseiller administratif
		J.	LOCHER	Conseiller administratif
	M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général
Excusés :	MM.	D.	MESSERLI	Conseiller municipal
		F.	PERRIN	" "
	Mme	H.	WYSS	Conseillère municipale

Public : 2 personnes

Procès-verbal : Mme Eliane MONNIN

## ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption des procès-verbaux des séances des 12 septembre et 10 octobre 2013
- 2) Communications du Bureau
- 3) Communications du Conseil administratif
- 4) Propositions du Conseil administratif :  
Budget 2014 – vote :
  - 4.1 - des indemnités et frais aux conseillers municipaux et administratifs  
- de la taxe professionnelle : taux de dégrèvement  
- de la taxe professionnelle : montant minimum à percevoir  
- du budget administratif
  - 4.2 Projet de rénovation / transformation des locaux mis à disposition de la garderie « Le Petit Manège » : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 1'150'000.– TTC)
  - 4.3 Travaux d'assainissement et de rénovation partielle du bâtiment de la mairie : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 440'000.– TTC)
- 5) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal
- 6) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

\* \* \* \* \*

La séance est ouverte à 20 h 30 par Mme Sobanek, vice-présidente, excusant un léger retard de M. Luc Heimendinger. Elle excuse également M. Karr, Mme Wyss, ainsi que MM. Perrin et Messerli.

Prestation de serment de M. Lester Martinez.

Mme Sobanek indique que suite à la démission de Mme Barbara Stryienski Weisse, la majorité des signataires de la liste "Les Libéraux-Radicaux Chêne-Bougeries" sur laquelle était portée cette conseillère municipale démissionnaire, a présenté, dans le délai prescrit, une liste portant le nom de M. Lester Martinez, né en 1972, domicilié chemin De-La-Montagne 96.

Il convient donc de procéder à l'assermentation de M. Lester Martinez

Mme Sobanek demande à l'assemblée de se lever.

L'assemblée se lève.

Elle donne lecture du serment en indiquant au préalable à M. Lester Martinez de répondre à la fin « Je le jure » ou « Je le promets ».

"Je jure, ou je promets, solennellement :  
d'être fidèle à la République et canton de Genève;  
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir

consciencieusement les devoirs de ma charge;  
de garder le secret de fonction sur toutes les  
informations que la loi ne me permet pas de divulguer."

M. Martinez déclare « Je le promets ».

La présidente souhaite la bienvenue à M. Martinez au sein du Conseil et parmi les habitants qui habitent au chemin De-La-Montagne.

L'assemblée s'assied.

La présidente tient à souligner que Mme Stryienski-Weisse ne quitte pas le Conseil municipal parce qu'elle est en a assez mais parce qu'elle quitte le canton.

## **1) Adoption des procès-verbaux des séances des 12 septembre et 10 octobre 2013**

### 1.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2013

La présidente rappelle que l'adoption de ce procès-verbal avait été retardée en raison d'une demande de correction à vérifier. Elle passe la parole à M. Gaillard, secrétaire général.

M. Gaillard rappelle qu'il avait été demandé qu'il soit procédé à une écoute de l'enregistrement. Une proposition a ensuite été faite à Mme Sommer et la formulation proposée au folio 5393 est la suivante :

*Elle [Mme Sommer] rappelle que sur le plan de l'aménagement, la commune a deux prérogatives que le canton ne peut outrepasser : d'une part le plan d'utilisation du sol, et d'autre part son accord quant aux autorisations de construire en zone villas pour des projets excédant le pourcentage de la surface de plancher habitable ordinairement admis.*

- Le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2013 est adopté par 17 voix pour et 3 abstentions.

### 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2013

Folio 5424, intervention de M. Favarger, il convient de lire : Il regrette que [.....] *le document relatif aux observations* [.....] (et non pas l'une relative).

Folio 5423, la présidente demande de compléter son intervention comme suit : [.....] *Mme Sobanek déclare qu'il convient avant tout de faire un trait sur le passé et que le Conseil administratif devra tenir compte des remarques formulées par le Conseil municipal lors de l'élaboration du budget de l'année prochaine.*

- Le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2013 est accepté par 16 voix pour et 4 abstentions

*Arrivée de M. Heimendinger à 20 h 45.*

Mme Sobanek passe la présidence à M. Heimendinger.

Le président remercie Mme Sobanek de l'avoir remplacé en priant l'assemblée de l'excuser d'un retard qui restera exceptionnel.

## **2) Communications du Bureau**

Le président donne lecture du courrier de l'ACG, daté 5 novembre 2013, informant de décisions concernant le domaine des sports.

- Le document y relatif sera acheminé par voie électronique avec le procès-verbal.

## **3) Communications du Conseil administratif**

Le président donne la parole à Mme Grandjean-Kyburz, maire.

Mme Grandjean-Kyburz fait part des communications suivantes :

### Prévention et sécurité

#### **Mise en œuvre du nouveau plan de stationnement**

Concernant les exclusions de zones et les chemins oubliés, la Fondation des parkings nous a confirmé accepter désormais de délivrer des « macarons » à tout habitante et habitant de Chêne-Bougeries qui le demande, malgré le fait que l'arrêté du 7 mai 2013 pris par la DGM est encore en vigueur. Nous ne pouvons donc que les remercier de leur pragmatisme et flexibilité à cet égard. Des courriers seront transmis aux habitantes et habitants concernés du chemin De-La-Montagne, de l'ensemble résidentiel de la Gradelle, du chemin du Pré-du-Couvent et du chemin de Grange-Canal.

Les contrôles de stationnement, qui avaient été suspendus à partir du numéro 70, au chemin De-La-Montagne, pourront reprendre dès le 1<sup>er</sup> décembre.

Par ailleurs, en raison de divers chantiers, mis en parallèle avec la zone 12 D, très restreinte en termes de possibilité de stationnement; notre Police municipale, laissant le temps de l'adaptation et de l'analyse statistique de la pertinence du nombre de zones et de leur découpage, ne verbalise pas les communiens au bénéfice d'un macaron, quelle que soit la zone de stationnement.

En outre, un certain report du stationnement pendulaire ayant été constaté dans le périmètre de l'ensemble résidentiel de la Gradelle, notre Police municipale a intensifié les contrôles dans ce secteur. Afin d'augmenter l'effet dissuasif de ces contrôles, ces derniers sont également effectués sur des véhicules en mouvement, à l'entrée des chemins de la résidence, afin de réprimer la circulation des non-riverains sur le modèle de ce qui se fait à Conches, permettant de notifier des AO à CHF 100.–.

### **Contrôles de circulation et modification des horaires de patrouilles**

Avec les nombreux chantiers continuellement ouverts sur notre commune, l'introduction des mesures anti-transit et de la zone « macarons », ce qui a également comme effet de créer une plus grande fluidité dans les zones 30, nous assistons à l'émergence d'un sentiment d'insécurité de nos habitantes et habitants, en relation avec des incivilités routières et un non-respect de la LCR.

Notre Police municipale redirige par conséquent momentanément son activité, en suspendant les patrouilles du vendredi soir, désormais assez calmes et tout en conservant le samedi de 14 h 00 à 23 h 00, ceci pour augmenter les contrôles de circulation, lesquels nécessitent une forte présence tôt le matin.

Divers contrôles de circulation ont bien évidemment eu lieu ces derniers mois notamment sur la route de Malagnou au débouché du chemin Naville (8 octobre et 7 novembre) avec à la clé notamment 18 rapports de dénonciation émis par nos agents concernant des contrevenants ayant enfreint la double ligne.

Concernant ces contrôles de circulation, je tiens à remercier particulièrement notre Police municipale, en relevant que, les derniers braquages dont nous avons eu connaissance ces dernières semaines dans la région sont là pour nous le rappeler, les contrôles de circulation constituent un risque, particulièrement pour les APM dont on rappellera, qu'ils ne sont pas dotés d'armes de service. Il s'agit d'une exception en Suisse.

Concernant les mesures anti-transit à Conches, qui constituent un projet pilote mené conjointement entre nos services et la DGM et qui feront l'objet d'une première évaluation en avril 2014, une séance d'information publique aura lieu le 21 novembre à 20 h 00 à Conches, sous la direction de M. Jean Locher, en présence de représentants de la DGM, du mandataire chargé de proposer des mesures de sécurisation routière et de notre service Prévention et sécurité.

Suite à une séance de coordination CEVA du 12 novembre, notre Police municipale nous rappelle que, dès le 18 novembre, un régime bidirectionnel, avec feux alternés, sera installé au chemin de Grange-Canal; tandis que de janvier à juin 2014, le chemin De-La-Montagne sera également placé sous régime bidirectionnel, avec feux alternés.

### **Restaurants scolaires**

Une visite à l'école de la Gradelle a eu lieu récemment, en présence de représentants de Restochêne afin d'envisager une extension de la capacité d'accueil, qui pourrait s'avérer nécessaire dès la rentrée prochaine, la capacité maximale du restaurant étant déjà atteinte.

Par ailleurs, une séance avec les représentants de l'association Miamaclap, gérant le restaurant scolaire de Conches, est prévue le 27 courant, afin de dresser un bilan après 2 mois d'utilisation des nouveaux pavillons provisoires, et afin d'envisager une éventuelle reprise de la gestion du restaurant par l'administration communale, l'association ayant un problème de mobilisation des bénévoles...

La séance de la commission Jeunesse, du 6 novembre, s'est déroulée, pour partie, en présence de M. Yann Boggio, secrétaire général de la FASE.

Ainsi, les commissaires ont été informés en détails, tant des activités de la FASE, que des tenants et aboutissants du nouveau mécanisme de financement.

À cet égard, j'aimerais rappeler que la commune de Chêne-Bougeries s'était opposée à ce mécanisme, mais qu'elle avait été minorisée lors du vote à l'ACG.

Concernant le CRL, je souhaite vous rappeler que 800 « heures moniteurs » sont actuellement à charge du Centre, lequel doit, qui plus est, faire face à un manque d'environ 4'000 « heures moniteurs » par année.

Un courrier a donc été envoyé à la FASE, afin de demander la conversion en « heures moniteurs » du montant correspondant à la diminution du traitement de la secrétaire du CRL, laquelle avait réduit son taux d'activité de 80 à 60 %.

Pour le reste, sachez que la « Soirée citoyenne 2014 », réunissant les jeunes nés en 1996, aura lieu le 24 février 2014.

Préalablement à la manifestation, traditionnellement organisée par la ville de Genève et les communes genevoises au Théâtre du Léman, nos jeunes communiens seront reçus par les autorités communales, par vous, à l'Espace Nouveau Vallon.

### Affaires sociales

L'attribution des subventions concernant l'**Aide au développement** a eu lieu lors de la séance de la commission Affaires Sociales du 15 octobre 2013.

Ainsi, les commissaires ont décidé de soutenir 49 organisations pour un montant total de CHF 146'670.-; le tiers restant de l'enveloppe budgétaire allant à la FGC, selon notre accord-cadre.

La majorité des fonds ont été investis en Afrique (48 %) et en Amérique Latine (35 %).

Le 19 novembre prochain, la commission attribuera les subventions aux associations œuvrant dans le domaine de **l'action sociale Genève**.

46 demandes ont été d'ores et déjà transmises aux commissaires.

**La distribution des pommes et des pommes de terre** tant attendue par les bénéficiaires est en cours, comme chaque année à cette période.

Sur 141 foyers contactés, 74 sont intéressés et recevront donc leur colis.

Le **troc vente** se déroulera ce samedi 16 novembre, à la salle communale Jean-Jacques Gautier.

La soirée de **Noël** en faveur des résidentes de la fondation « **Au Cœur des Grottes** » aura, quant à elle, lieu le mardi 17 décembre, également à la salle communale.

### Culture

#### **Bilan**

L'exposition « Le fabuleux Jean de la Fontaine » a été un énorme succès. Plus de 40 classes, dont 22 de Chêne-Bougeries, l'ont visitée.

Nous n'avons malheureusement pas pu honorer toutes les demandes, malgré la flexibilité des animateurs qui ont reçu des écoles privées hors plages horaires. Les mercredis matins ont tous été remplis par la venue de Centre de Rencontres et de Loisirs de la commune et du canton.

C'est donc un public d'environ 3'000 personnes au total, ravi et enchanté par le domaine du merveilleux qui, durant 3 semaines, a investi l'Espace Nouveau Vallon.

Une couverture presse importante (émission de radio sur One FM, article d'une page entière avec photo dans la Tribune de Genève, etc...) a également mentionné la qualité de l'exposition.

Cette dernière s'est terminée, comme de coutume, le dimanche 27 octobre au soir, par un repas canadien regroupant les divers bénévoles et animateurs, évidemment sous le signe de la convivialité.

Le cycle de conférences Jean-Jacques Gautier 2013, constitué de quatre conférences sur le thème « Droits humains et questions de société », s'est achevé ce mardi.

Après la diffusion du documentaire « Les droits de l'enfant en question » de Laurence Scarbonchi, nous avons eu l'honneur de recevoir le Dr Daniel Halpérin, pédiatre et président de l'Association suisse des amis du Docteur Janusz KORCZAK.

#### **Les événements à venir**

C'est au traditionnel marché, les samedi 30 novembre et dimanche 1<sup>er</sup> décembre, organisé conjointement avec la commune de Chêne-Bourg, que vous pourrez retrouver l'ambiance de Noël. Animations, musique, artisanat et restauration vous y attendront, répartis sur une soixantaine de stands, dans le Vieux Bourg de 10 h 00 à 18 h 00. Il y aura notamment un stand tenu par les Éditions Chênoises avec la vente du livre « Lieux et passages » dont le vernissage aura lieu le 27 novembre prochain, à 20 h 00 au Point Favre à Chêne-Bourg, après l'assemblée générale constitutive du 4 C.

Le 6 décembre, les enfants « sages » de Chêne-Bougeries seront à l'honneur. C'est Saint-Nicolas, accompagné de Père Fouettard, qui après un joyeux cortège aux flambeaux qui partira à 18 h 15 de devant la salle communale, puis qui défilera sur la place Audéoud et dans le parc Stagni, distribueront aux enfants un cornet de friandises.

Marrons chauds, soupe et fromage seront ensuite offerts aux enfants et à leurs parents, dans le hangar du service des Parcs et promenades.

Je remercie les conseillers municipaux qui voudront bien participer à l'appel des enfants et au service de la collation qui suivra. Je remercie également par avance MM. Messerli et Favarger qui tiendront, une fois encore, les rôles de Saint-Nicolas et du Père Fouettard.

Enfin, le Concert de l'An aura lieu, comme de coutume, le mercredi 1<sup>er</sup> janvier 2014 à 17 h 00 à la salle communale Jean-Jacques Gautier.

Des invitations seront à votre disposition et vous recevrez très prochainement des informations plus détaillées à ce sujet.

Le président remercie Mme Grandjean-Kyburz.

M. Karr n'étant pas encore présent en séance, le président propose que M. Locher donne lecture de ses communications.

Mme Tiercy suggère d'attendre le retour de M. Karr.

Le président passe la parole à M. Locher, conseiller administratif.

M. Locher fait part des communications suivantes :

#### Bâtiments et Infrastructures

Mes communications concernant le dicastère Bâtiments et Infrastructures seront relativement brèves.

En effet, la séance de commission du 14 octobre a été, pour partie, consacrée à l'examen, puis aux préavis relatifs aux deux crédits d'investissements figurant à l'ordre du jour de votre séance de ce soir.



Cela étant, les commissaires ont également été informés en détails, lors de cette séance du 14 octobre, de la teneur du rapport final du bureau ATBA concernant le projet de rénovation des façades du groupe scolaire de la Gradelle.

Un crédit d'investissement et financement y relatif sera donc très prochainement soumis aux membres de la commission.

Pour le surplus, les commissaires ont préavisé favorablement, et à la quasi-unanimité, lors de leur séance du lundi 11 novembre, deux crédits d'investissement et financement; l'un portant sur des travaux d'aménagements routiers complémentaires dans le secteur de Conches, ceci pour un montant de CHF 95'000.– TTC, l'autre portant sur un crédit d'étude de faisabilité relatif au projet d'agrandissement de l'école de Conches, ceci pour un montant arrêté à CHF 65'000.– TTC.

### Finances

Le crédit d'investissement et financement, d'un montant de CHF 95'000.– TTC, que j'évoquais tantôt, concernant des travaux d'aménagements routiers dans le secteur Bougeries /Paumière /Colombe/ Dupuy, a également fait l'objet d'un préavis favorable par les membres de la commission Finances, réunis en séance le 5 novembre.

### Sports

Je vous rappelle, pour la bonne forme, l'annulation de la prochaine séance de la commission Sports, un temps prévue le 18 courant.

Par ailleurs, lors de sa séance du 7 novembre, le Conseil administratif a signé un consentement, établi par Me Denis Keller, notaire, concernant l'augmentation de CHF 1'500'000.– à CHF 2'000'000.– de la cédule hypothécaire grevant le droit de superficie distinct et permanent immatriculé au feuillet N° 6405 du Registre foncier de la commune de Thônex; ceci en lien avec la construction d'une halle de curling par le « Curling Tivoli société coopérative ».

### Administration

Poursuivant la mise en œuvre des diverses recommandations formulées par la Cour des comptes dans le cadre de son rapport d'audit de légalité et de gestion des ressources humaines de la ville de Chêne-Bougeries, le Conseil administratif a adopté lors de sa séance de ce jour une directive relative à la fixation du traitement initial du personnel communal. C'est maintenant une petite dizaine de recommandations qui ont d'ores et déjà été mises en œuvre.

### Personnel

Lors de sa séance du 7 courant, le Conseil administratif a décidé de répondre favorablement à une demande de Mme Jannick Pittet, officier d'état civil, laquelle sollicitait un congé parental non payé, d'une durée d'une année dès la fin de son futur

congé maternité; ceci conformément aux dispositions contenues dans le statut du personnel de la ville de Chêne-Bougeries.

Lors de cette même séance, le Conseil administratif a également décidé de répondre favorablement à une demande de Mme Stéphanie Sigg, officier d'état civil, laquelle sollicitait une réduction de son taux d'activité de 100 à 60 %; ceci dès la fin de son futur congé maternité.

Toujours lors de cette même séance du 7 novembre, notre Conseil a décidé de répondre favorablement à une demande de Mme Lorena Bolognino, secrétaire du Conseil municipal, laquelle sollicitait une diminution de son taux d'activité de 100 à 80 %; ceci dès la fin de son futur congé maternité.

Pour le surplus, le processus de recrutement d'un nouvel architecte de la qualité urbaine et de la biodiversité est toujours en cours.

À cet égard, mon collègue M. Jean-Michel Karr, a eu un premier entretien de recrutement avec six candidats, ainsi qu'avec deux mandataires spécialisés susceptibles de pallier temporairement l'absence de l'ancien titulaire du poste.

Ces mandataires spécialisés avaient répondu à un appel d'offres sur invitation.

Concernant le personnel toujours, je vous signale encore la tenue de plusieurs rencontres avec les membres de la Commission du personnel, la dernière en date ayant eu lieu le 6 novembre.

À cet égard, les discussions sont toujours en cours, concernant la teneur des statuts de la commission que ses membres ont transmis au Conseil administratif.

Une version préliminaire d'un projet de règlement du personnel communal, lequel est censé remplacer, le moment venu, le statut du personnel existant, a, au demeurant, été transmise aux membres de la commission.

#### **4) Propositions du Conseil administratif**

##### **4.1 Budget 2014 – vote :**

Le président passe la parole à M. Locher.

#### **Déclaration de M. Jean Locher du 14 novembre 2013 relative au budget 2014**

*Mesdames et Messieurs, j'aimerais ce soir vous rappeler les principales lignes directrices qui ont porté le Conseil administratif à présenter devant vous ce projet de budget 2014.*

*Un budget c'est une série de chiffres, mais ces chiffres ont un impact important sur nos communiens, sur les employés communaux, sur votre Conseil. Ces chiffres se basent sur des réalités: ce sont nos infrastructures, nos bâtiments communaux, notre environnement, tous nos services administratifs, y compris notre Police municipale, toute notre action sociale et culturelle à l'attention de notre population, soit globalement notre espace de vie.*

*Les axes de réalisation de ce budget ont été les suivants :*

- La récolte des informations*
- Les options et les choix politiques*
- Les options et les choix devant les changements*

*A la base du processus budgétaire, l'ensemble des services communaux a fait une analyse critique de ses besoins respectifs, tout en exprimant des souhaits quant à ses projets. Il y a ce qui est indispensable et ce qui est en plus. Le Conseil administratif a pu passer en revue l'ensemble des rubriques budgétaires au peigne fin, lors d'une journée passée en commun avec l'ensemble des responsables de services, ainsi que le responsable des intendants et le secrétariat du service technique. Ce ne sont bien évidemment pas eux qui font le budget communal, mais ce sont eux qui ont la meilleure connaissance du détail des besoins de la commune. Inclure dès à présent dans le budget un événement qui est très prévisible est une garantie de pouvoir faire fonctionner la commune correctement. Ce sont également eux qui peuvent venir avec des propositions ou des nouveautés auxquelles le politique n'aurait pas pensé, et qui sont à intégrer dans le budget.*

*Nous avons également recherché de l'information vers vous. En passant en revue le budget dans chaque commission, nous nous sommes assurés d'une meilleure communication avec le conseil municipal. Le fait qu'il y a eu peu de demandes de changement est un signe de solidité et de cohérence de ce budget. Maintenant, chaque commission a eu une information exhaustive sur les prévisions de dépenses dans ses différents domaines de compétence. Il est plus facile pour vous de nous interpellier sur nos actions car vous avez discuté avec nous sur ce que nous comptons faire en 2014.*

*La récolte d'informations concerne également le département cantonal des finances. Constatant que ce dernier a affiné ses estimations, nous avons trouvé cohérent de reprendre au franc près ses prévisions. Ainsi, près de la moitié du budget, soit la quasi-totalité des entrées sont définies.*

*Nous devons également avoir une oreille attentive aux recommandations de nos réviseurs. Tout d'abord parce que ce sont des professionnels de la finance et que leurs recommandations sont censées. Mais nous devons également éviter de nous retrouver chaque année avec les mêmes remarques. Ainsi, la surévaluation des réserves sur les immeubles communaux est une situation que nous devons régler dans le but de ne plus être épinglés dans le rapport de révision présenté ces prochaines années.*

*Ainsi, ce budget intègre la synthèse des « inputs » des collaborateurs de la commune, des membres du Conseil Municipal des différentes commissions, des autorités de contrôle, ainsi que du département cantonal des finances.*

*Une fois ce travail fait, force est de constater qu'il nous reste peu de liberté dans le budget mais que nous avons utilisé cette liberté pour des options politiques.*

*Ceci m'amène à vous présenter les principales options politiques pour 2014.*

- a. La principale et première option est l'engagement d'un 6<sup>ème</sup> Agent de Police Municipale. Cette volonté est d'avantage la conséquence d'une priorité qu'une fin en soi. Nous sommes en effet confrontés à une situation sécuritaire préoccupante. Par ailleurs, les compétences des polices municipales se sont élargies avec la nouvelle loi, et dans un même temps, les missions de la gendarmerie ont été redéfinies. Ainsi, par cet engagement, nous affirmons notre volonté de renforcer la Police municipale de Chêne-Bougeries. Avec un 6<sup>ème</sup> APM, c'est la présence sur le terrain qui sera augmentée, c'est la communication avec les habitants qui s'intensifiera, c'est le temps de réaction en cas d'appel qui sera réduit et c'est également la collaboration avec les communes voisines qui sera facilitée en renforçant la Police municipale de Chêne-Bougeries.*
- b. Le second axe stratégique est l'augmentation des grands travaux sur les bâtiments communaux. Force est de constater que les travaux de rénovation ont tendance à devenir des transformations totales des immeubles. A l'image de l'amélioration thermique de la façade de l'école de la Gradelle qui devient un chantier de plusieurs millions et dont la gestation prendra presque une législature. La réponse politique à cette réalité législative est d'augmenter les investissements d'entretien sur les bâtiments. Cette façon d'entretenir nos immeubles en restant sous le radar des autorisations de construire devra permettre de conserver des immeubles en bon état à moindre frais. Je ne peux pas garantir actuellement que cette stratégie sera applicable à 100% dès 2014 mais ce qui est sûr c'est qu'aucun projet important qui serait initié aujourd'hui ne se réalisera dans l'année du budget. Pour rappel, pour tout prestation sur nos bâtiments, nous cherchons à nous assurer de prix compétitifs.*
- c. Il y a une troisième réalité à laquelle ce budget doit répondre. C'est l'augmentation des prestations externes. Cette augmentation est due à l'observation que de plus en plus de projets demandent des prestataires externes spécialisés. Que ce soit des experts pour une rénovation délicate, ou que ce soit un avocat pour un différend avec un comunier ou un employé, nous prévoyons de faire d'avantage appel à des mandataires Ce mode de faire est également une façon de ne pas engager la commune à long terme pour suivre une tendance qui pourrait être éphémère. Nous jugeons réaliste, pour le budget 2014 et sans doute 2015 de répondre de cette façon à l'inflation des demandes d'études et d'analyses, souvent dictées par des obligations légales auxquelles la Commune ne saurait se soustraire. Si cette mode devrait devenir*

*un mouvement de fond, la commune pourra toujours engager les spécialistes pointus dont elle a besoin dans le futur. Dans ce cadre, la structure de la comptabilité de la commune est un cas particulier. En 2012, une réorganisation de ce service a été faite. Actuellement, nous sommes pleinement satisfaits du fonctionnement et des dépenses de ce service. Nous ne voyons pas de raison de changer de structure pour ce département pour 2014. Par contre, nous ne voulons pas généraliser ce système à d'autres services.*

- d. La 4ème priorité concerne les dépenses sociales, les différentes subventions, et la politique de la petite enfance. On constate ici une grande stabilité des dépenses prévues. Ce budget inclut le maintien du 0,7% dévolue à l'aide au développement. Cette constante est un signe de confiance dans vos commissions. En effet, la grande majorité de ces montants sont discutés en commission sociale, culture, ou jeunesse. Le Conseil administratif désire vous laisser la main sur ces engagements et ne pas modifier la politique actuelle. Il vous est toujours possible d'influencer ces montants en refusant une subvention ou en proposant un crédit complémentaire pour un nouveau projet. La politique de la petite enfance, bien ancrée avec la mise sur pied de son service propre, induit évidemment des coûts supplémentaires, en raison de la nouvelle politique de l'écolage selon les revenus, et l'échelle des salaires identique pour les divers personnels des institutions de la petite enfance subventionnées par la commune.*
- e. La 5ème priorité est l'adaptation de la structure de l'administration communale. Nous avons prévu de mettre en place un système de contrôle interne, de revoir le règlement du personnel. Le récent rapport de la cour des comptes et ses nombreuses recommandations nous encouragent à poursuivre dans cette voie. En effet, la mise en place de ces recommandations couvre une large partie des sujets que nous voulions traiter. Ainsi, dans ce domaine, le calendrier et les priorités est dicté par la cour des comptes. C'est également à la lumière de ces recommandations que seront traitées les adaptations des traitements du personnel.*
- f. Enfin, dans le cadre de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'environnement, comme vous l'avez constaté, et sous le contrôle de M. Karr, le budget 2014 est placé sous le signe de la continuité.*

*Pour résumer, ce budget est le fruit d'une écoute large, de diverses réflexions poussées sur les mutations de notre environnement législatif et juridique, sur la continuation de la politique financière passée. Nous vous recommandons de l'accepter pour assurer le fonctionnement de l'administration. Vous avez, durant toute l'année, la possibilité de proposer de nouveaux projets sous la forme de motions ou de revenir sur des subventions dans les commissions.*

Le président remercie M. Locher de cet exposé qui a deux mérites : celui de la clarté et celui d'un niveau de détail qui est, selon lui, nécessaire. Il cède la parole à M. Pictet, président de la commission Finances.

M. Pictet indique que la commission Finances a étudié le budget et l'a accepté par 3 voix pour, 3 abstentions et 2 refus.

Le président ouvre la discussion.

Mme Hochuli avait demandé, lors de la dernière préparation du budget, de séparer les votes relatifs aux jetons de présence du Conseil municipal et du Conseil administratif. Cela n'a pas été fait, mais elle l'a vu trop tard pour le faire remarquer plus tôt. Depuis le début de sa carrière politique, elle a toujours refusé le versement des jetons de présence pour le Conseil municipal, puisqu'elle considère qu'il s'agit d'un service civique que les conseillers municipaux doivent rendre. Elle s'abstiendra donc de voter les jetons de présence du Conseil municipal. Mme Hochuli aborde ensuite le sujet du budget. Force est de constater que le budget 2014 ne varie pas des budgets 2012 et 2013. On n'y voit ni une stratégie politique – le Conseil municipal vient d'avoir un petit aperçu d'une stratégie politique, mais cela manquait entièrement jusqu'à présent –, ni une maîtrise des coûts. Comme les années antérieures, l'augmentation est de 5 %, ce qui représente 15 % depuis trois ans, c'est-à-dire depuis le début de la législature. Il n'y a pas d'explications pertinentes pour justifier cette augmentation. Le Conseil administratif dit qu'il faut engager des APM supplémentaires, mais il n'explique pas quelle stratégie il poursuit en ce qui concerne la sécurité et quelles pourraient être les options afin de diminuer les coûts - par exemple : une étroite collaboration avec les autres communes, une diminution des charges administratives, etc. Mme Hochuli serait d'accord d'accepter l'augmentation des charges de la sécurité si des arguments et des raisons pertinentes étaient présentés. Dire simplement que Chêne-Bougeries est dans le peloton de tête des communes qui se font cambrioler n'est pas un argument satisfaisant. Les mêmes arguments valent pour la culture et les loisirs. Une augmentation de 11,64 % n'est pas justifiable. Même si Chêne-Bougeries est considérée comme une commune riche, cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas maîtriser les coûts. Le canton transfère de plus en plus de charges sur les communes – raison de plus pour avoir une gestion rigoureuse.

Mme Hochuli relève que, comme les deux années précédentes, des provisions ont été dissoutes afin de couvrir le budget de fonctionnement. C'est vrai, une diminution des provisions a été demandée par les réviseurs. Néanmoins, les montants ainsi dégagés devraient servir à des rénovations dans le parc immobilier, avec une approche économique et écologique, et non à la couverture du budget de fonctionnement. De cette sorte, il est facile d'équilibrer un budget. Nous laissons un lourd héritage à nos successeurs. Un jour, quand il n'y aura plus de provisions à dissoudre, il faudra augmenter le centime additionnel pour couvrir les charges, et cela parce que nous avons mal géré les deniers publics et n'avons pas fait d'effort pour maîtriser les coûts. Pour une commune de tendance à droite, c'est un pas inimaginable. Mme Hochuli s'opposera farouchement à une augmentation fiscale, si nécessaire avec un référendum comme à l'époque où les libéraux ont ainsi obtenu gain de cause avec l'aide de la population. Ce budget lui laisse un goût amer. Le Conseil administratif ne veut pas prendre en considération des remarques et suggestions qui ont été faites lors de l'examen des deux derniers budgets. Rien n'a changé. Le Conseil administratif se moque des souhaits d'une grande partie des élus. On appelle cette approche une

« dictature démocratique ». On se croirait dans une ancienne république soviétique et non dans une commune libérale-radical, ce qui est fort décevant et déroutant. Pour ces raisons, Mme Hochuli s'abstiendra lors du vote.

Mme Sobanek remarque en préambule qu'il est difficile de prendre la parole après une intervention aussi étoffée et qui ne manque pas d'humour. Le groupe Socialiste tient d'abord à remercier le personnel de la commune et les conseillers administratifs d'avoir fait ce grand travail. Il salue également l'envie de transparence qui a été exprimée, mais regrette que ce sentiment d'avoir travaillé de façon complètement transparente ne soit pas partagé par tous les conseillers municipaux. La dernière fois, Mme Sobanek a donné l'exemple du paléontologue en possession d'un os, cette fois-ci elle parlera plutôt de « saucissonnage ». Les conseillers municipaux ont eu droit à un petit bout de saucisson en séances de commissions, mais il leur a clairement manqué la vue d'ensemble du budget et la vision politique qui a prévalu à la prise de décision. Ce soir, ils ont obtenu un peu plus d'informations, mais ils auraient voulu en disposer plus tôt. Il leur manque également le moment précis où ils auraient pu intervenir pour d'éventuelles propositions de changement. Le groupe Socialiste regrette également que, par souci de la sphère privée, il n'a pas été possible de connaître les traitements concernant certains postes. Il est d'usage, dans les entités publiques, de définir une fonction pour un poste et que ce poste corresponde à un traitement dans une échelle de traitement laquelle est publique. Par exemple, pour les enseignants du canton, tout le monde peut savoir que tel enseignant, après tant d'années d'activité se situe en telle classe et gagne tant. Or, à Chêne-Bougeries, c'est le secret total. Il y a là une certaine opacité : les conseillers municipaux doivent regarder l'ensemble du budget pour savoir ce qui a été dépensé en honoraires externes ou en traitement hors frais relatifs au personnel communal.

Pour l'élaboration du prochain budget, Mme Sobanek demande, au nom du groupe Socialiste, que les conseillers municipaux puissent avoir une vision d'ensemble du budget à un moment donné et qu'il soit clairement dit quand ils peuvent formuler leurs propositions, dans telle étape de la discussion du budget. En effet, il leur est difficile d'émettre une proposition de changement en commission parce qu'ils n'ont pas la vision de l'ensemble du budget. Le groupe Socialiste souhaite également une plus grande recherche de synergies et de collaboration avec les deux autres communes des Trois-Chêne, en vue d'une plus grande cohésion régionale. Les événements récents qui se sont passés dans les trois communes démontrent qu'il faut qu'elles collaborent, pour la sécurité, mais également pour la mobilité. Le groupe Socialiste salue l'engagement d'un sixième APM parce qu'il a toujours réclamé davantage d'APM puisqu'il croit plus dans la présence de personnes sur le terrain que dans les caméras. Mme Sobanek termine son intervention en signalant qu'il y aura probablement une abstention concernant ce vote du budget – l'assemblée connaît sa position relative à la taxe professionnelle, qui reste la raison pour laquelle, en principe, elle s'abstient. Mais le groupe Socialiste compte deux autres membres qui voteront comme leur conscience le leur dicte.

M. Spinelli souhaite d'abord remercier M. Locher pour la présentation du budget telle qu'elle vient d'être faite. Jusqu'à ce soir, le budget était souvent présenté au

Conseil municipal comme une sorte de conséquence inéluctable : les services ont besoin de « tant », on chiffre et on reporte machinalement leurs besoins dans le projet de budget, on prend les estimations de l'administration fiscale cantonale et on regarde ce qui se passe. Le reproche avait été fait de ne pas avoir connaissance des grandes lignes politiques en commission, d'étudier tout de suite le détail du budget et d'avoir des discussions nourries sur de petites sommes plutôt qu'en fonction d'une vision globale. Ce qui a été présenté ce soir expose les lignes politiques qui conduisent à établir le budget que les conseillers municipaux ont sous les yeux. Comme ils ne sont jamais contents, ils auraient voulu idéalement l'avoir avant que le budget ne passe dans les commissions, pour comprendre ce qui motive les grandes lignes du budget.

M. Spinelli relève que M. Locher a dit qu'il était attentif aux demandes et aux propositions du Conseil municipal. Il y a deux ans, la majorité du Conseil municipal avait émis des « pistes de réflexion » – appelons-les comme cela parce qu'il ne s'agissait en aucun cas de solutions toutes faites, qui auraient eu une prétention d'exhaustivité ou d'exactitude. M. Spinelli énonce trois de ces propositions. Il y avait des dépenses plus mesurées dans la culture, même si les chiffres énoncés à l'époque dans l'annexe n'étaient pas corrects (cela a été mentionné tout à l'heure). Il y avait la possibilité de regrouper certains achats au niveau des communes. M. Spinelli croit même se souvenir qu'un conseiller municipal PLR avait dit que certaines idées étaient frappées au coin du bon sens, ce qui laisse penser qu'il y avait peut-être quelque chose de bon dans cette proposition. Enfin, et cela a aussi été mentionné tout à l'heure, il y avait la possibilité de rechercher des synergies dans les ressources intercommunales, notamment au niveau de la sécurité. M. Spinelli ne sait pas si ces propositions sont passées aux oubliettes ou si elles ont été étudiées.

M. Locher remarque que M. Spinelli fait allusion à la deuxième déclaration qui avait été signée par les groupes MCG, Socialiste, Vert'libéraux et Verts de Chêne-Bougeries. Bien évidemment, le Conseil administratif a essayé de tenir compte d'un certain nombre de pistes de réflexion. Certaines ne sont pas réalisables, comme les sociétés mixtes qui ne peuvent être réalisées en une législature. M. Spinelli a évoqué la problématique de la culture; mais le conseiller municipal qui avait mis ce point dans la déclaration avait omis de préciser que la position 3 comprend, outre la culture, le sport et les autres loisirs – il y avait une incompréhension sur ce qu'englobait la part de 18 % dévolue à la culture, on pensait que la commune allait organiser des spectacles pour plus de CHF 5,7 millions. M. Spinelli a parlé de l'intercommunalité. Les conseillers administratifs des trois communes ont des réunions régulières. Mais force est de constater qu'avoir une seule Police municipale pour trois communes se heurte à des problèmes d'organisation, des problématiques de territoire, des problèmes pratiques. Ce n'est donc pas réalisable en l'état. Les pistes de réflexion qui étaient utilisables rapidement ont été intégrées, et les autres restent des pistes de réflexion. L'ensemble des remarques ont été prises en compte; M. Locher les a d'ailleurs toujours avec lui, il les a presque apprises par cœur.

Mme Grandjean-Kyburz a déjà informé le Conseil municipal qu'une convention a été signée avec la commune de Chêne-Bourg concernant des patrouilles mixtes sur Chêne-



Bourg et Chêne-Bougeries le samedi soir. Une convention a également été signée avec Vandœuvres.

Lorsque M. Favarger est entré dans cette salle, il ne savait pas ce qu'il voterait concernant le budget de la commune. Il s'est maintenant fait une idée; l'exposé fort détaillé de M. Locher et les remarques, à son avis très pertinentes, de Mme Hochuli l'y ont aidé. Dans sa décision de vote, il essaiera de faire la part des choses et d'éviter une réaction émotionnelle qui pourrait être causée par ce qu'il pense être une méfiance au sein de certains membres du Conseil municipal. Il trouve dommage qu'apparemment, il n'y ait pas une meilleure collaboration. Ce qu'on entend est évidemment parcellaire, et on ne peut pas prendre une décision sur la base de rumeurs. Mais il espère que sa volonté, en tant que doyen du Conseil municipal, soit entendue lorsqu'il demande qu'il puisse y avoir un apaisement et qu'on ne soit plus ici dans une espèce de cour de récréation concernant certains sujets. M. Favarger s'abstiendra lors du vote. Il a presque envie de voter contre le budget, mais il s'abstiendra pour la simple raison qu'il trouve que la commune a déjà assez souffert suite au refus d'un budget précédent. Il n'a pas envie de recommencer l'exercice, car il pense que la commune s'en sortirait de nouveau avec passablement de blessures.

M. Le Guern salue d'abord la présentation, ce soir, de lignes directrices qui ont fortement manqué aux conseillers municipaux pendant la préparation du budget, ce qui les a contraints à faire de la spéléologie dans les chiffres pour essayer de retrouver quelles étaient les lignes directrices qui apparaissent lorsqu'ils comparent les chiffres du budget avec les chiffres de l'année précédente. Néanmoins, il aurait préféré que ce soit fait avant ce soir et que de réels échanges aient pu avoir lieu concernant ces choix. Globalement, M. Le Guern rejoint la plupart des positions de Mme Hochuli. On constate une augmentation des charges pour la deuxième année consécutive à un niveau nettement supérieur à celui des indicateurs économiques globaux. Cette augmentation significative des charges a été contrebalancée par des recettes fiscales qui sont celles que donne le canton mais qui restent hypothétiques et qui restent à ajuster. Avec les reprises de provisions sur immeubles et la diminution temporaire du niveau des amortissements (il y a en effet très peu d'amortissements par rapport aux amortissements de l'année dernière), cela a permis de donner l'apparence d'un budget équilibré. L'augmentation des charges résulte d'un choix politique qui a consisté à augmenter de façon drastique les dépenses de certains secteurs, la sécurité en particulier puisqu'on constate une augmentation de plus de CHF 1'000'000.– sur deux ans, et notamment une augmentation de 67 % pour la Police municipale. Cette augmentation d'allocations à quelques secteurs privilégiés, qui est déjà en soit discutable, n'a pas été accompagnée par une diminution des allocations attribuées à d'autres secteurs. Il n'y a pas eu d'arbitrages sur le reste du budget, qu'on a laissé dans les mêmes proportions qu'auparavant. Et malheureusement, si les recettes fiscales, elles, sont aléatoires, les nouvelles dépenses sont pérennes – M. Le Guern pense notamment aux embauches. Cela laisse présager, pour le cas où les recettes fiscales n'atteindraient pas le niveau escompté, des décisions difficiles à prendre dans l'avenir.

Contrairement à ce qui a été dit dans le dernier Conseil municipal, M. Le Guern ne veut pas faire de cogestion. Il considère que les choix budgétaires sont bien du ressort

du Conseil administratif et que le Conseil municipal doit voter le budget. Mais voter un budget, ce n'est pas valider l'exactitude comptable d'un tableau de chiffres. Voter un budget, c'est approuver les lignes directrices qui ont guidé le Conseil administratif dans ses choix, c'est approuver les choix politiques qui ont été faits pour privilégier un secteur plutôt qu'un autre et, enfin, c'est confirmer qu'on estime que les chances de réalisation de ce budget sont raisonnables. Pour sa part, M. Le Guern n'approuve pas certains des choix politiques qui ont présidé à l'élaboration de ce budget et il ne croit pas que les chances de réalisation de ce budget soient suffisamment étayées. Pour ces raisons, il votera contre le budget proposé.

M. Pictet souhaite remercier M. Locher et l'ensemble du Conseil administratif pour le travail qui a été effectué. Jamais le Conseil municipal n'a eu une présentation du budget aussi étayée, aussi claire, aussi transparente, et autant d'explications complémentaires données durant tout le processus. M. Pictet a par conséquent de la peine à comprendre les remarques relatives à un éventuel manque de transparence. Il aimerait remercier également l'ensemble du personnel communal qui a participé à l'élaboration de ce budget de façon très intense. Il souhaite ensuite rappeler que pratiquement 90 % des charges comprises dans ce budget sont imposées à la commune. La marge de manœuvre du Conseil administratif est donc pratiquement inexistante quant à l'utilisation de 90 % des dépenses. Sa marge de manœuvre se résume à 10 %, pour lesquels des lignes extrêmement claires ont été établies, en particulier concernant la sécurité. Peut-être que certains se moquent de la sécurité, mais pas M. Pictet, qui a été cambriolé à quatre reprises et qui pense que l'engagement d'un sixième APM, même si cela ne va pas peut-être pas véritablement effrayer les cambrioleurs, n'est pas totalement inutile. Selon M. Pictet, ce budget est acceptable et doit même être salué. Le groupe Libéral-Radical acceptera donc le budget proposé.

Après avoir fait déjà le tour de la moitié de l'hémisphère ici, M. Rappaz annonce que le MCG se mettra d'accord pour voter ce budget et simplifier la tâche au Conseil administratif.

Pour sa part, le président tient à remercier le Conseil administratif et les services de la ville de Chêne-Bougeries pour le travail réalisé. C'est un travail de fond, c'est un travail de qualité, indépendamment de ce qu'on en pense par rapport à son orientation politique. Le président remercie également les membres du Conseil municipal pour la qualité, la justesse et la pondération de leurs interventions. Les demandes énoncées portent plutôt sur la temporalité que sur le fond – et il y a là probablement un message clair qui est délivré au Conseil administratif.

La parole n'étant plus demandée, le président passe aux votes des différents objets :

- **des indemnités et frais aux conseillers municipaux et administratifs**

Le président passe la parole à M. Locher, conseiller administratif.

M. Locher n'a pas de remarque particulière à formuler.

Le président ouvre la discussion.

Mme Sobanek relève que les conseillers municipaux et les conseillers administratifs ont certainement lu dans la « Tribune de Genève » l'article concernant les traitements des conseillers administratifs des différentes communes. Ils ont certainement vu que Chêne-Bougeries ne se situait pas nécessairement dans le haut de la fourchette ni tout à fait dans le bas. Il faudra peut-être réfléchir à l'opportunité d'augmenter les indemnités des conseillers administratifs de la commune de Chêne-Bougeries, qui seront appelés à travailler beaucoup plus avec l'administration pour satisfaire aux cinquante-et-une recommandations de la Cour des comptes. Mme Sobanek pense qu'il faudrait également songer à réfléchir aux jetons de présence des conseillers municipaux. Ce sont là des propositions relatives à l'élaboration du prochain budget.

La parole n'étant plus demandée, le président propose de soumettre les deux objets à un seul vote, puis donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

INDEMNITÉS ET FRAIS AUX CONSEILLERS  
MUNICIPAUX ET ADMINISTRATIFS

Vu le projet de budget pour l'année 2014,

vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DÉCIDE**

**1. par 18 voix pour et 3 abstentions**

De fixer le montant des indemnités et frais alloués au Conseil administratif à CHF 191'500.–.

**2. par 18 voix pour et 3 abstentions**

De fixer le montant des indemnités et frais alloués pour les séances du Conseil municipal à CHF 54'000.–.

**3. par 18 voix pour et 3 abstentions**

De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2014 suivantes :

02.300 Indemnités aux Conseillers administratifs

01.300 Indemnités aux Conseillers municipaux

- **de la taxe professionnelle : taux de dégrèvement**

Le président passe la parole à M. Locher, conseiller administratif.

M. Locher n'a pas de remarque particulière à formuler.

*Arrivée de M. Karr à 21 h 30.*

Le président ouvre la discussion.

Mme Sobanek ne voudrait pas décevoir les conseillers municipaux – ils dormiraient mal, ils penseraient qu'elle est malade ou qu'elle a complètement changé d'orientation politique et qu'elle demande son adhésion au PLR ou au MCG. Elle ne va pas les décevoir parce qu'elle souhaite qu'ils dorment d'un sommeil tranquille, rassurés. Ils connaissent l'opposition du groupe Socialiste concernant le dégrèvement de la taxe professionnelle. Cela fait onze ans que Mme Sobanek siège au Conseil municipal, cela fait onze ans qu'on lui dit que la taxe professionnelle sera bientôt abolie. Et cette taxe n'est toujours pas abolie. Mme Sobanek pourra donc peut-être continuer les deux prochaines années à dire que la commune de Chêne-Bougeries devrait encaisser la taxe professionnelle. Elle souligne que la taxe professionnelle a la particularité de concerner deux années. S'il fallait réajuster le budget, si par malheur les rentrées fiscales diminuaient et qu'il n'était pas possible de comprimer des postes parce que des engagements pérennes ont été faits, la commune aurait peut-être besoin de cet argent. La position de Mme Sobanek est connue, elle est en faveur de l'encaissement de la taxe professionnelle au moins à 50 %.

Le président remercie Mme Sobanek. Dans un monde en mouvance, il est bon de pouvoir avoir quelques références.

M. Bauduccio relève que la Confédération demande depuis des années aux quarante-et-une communes de Genève qui perçoivent encore la taxe professionnelle de l'abolir. Il s'agit d'un vestige de l'ère napoléonienne. À la fin de la législature, on fêtera les deux cents ans de l'entrée de Genève dans la Confédération. Il serait temps de supprimer cette *Genferei* qui n'a que trop longtemps duré. *Secundo*, cette taxe est inique puisqu'elle se base sur des paramètres qui n'ont rien à voir avec la taxation. *Tertio*, les entreprises paient déjà 24 % d'impôts, ce qui est tout de même relativement élevé quand on sait la concurrence à laquelle ces dernières sont confrontées depuis quelques années. M. Bauduccio invite donc tous les conseillers municipaux à refuser la taxe professionnelle.

M. Fassbind ajoute deux arguments à ceux évoqués par M. Bauduccio. Il y a peu d'entreprises sur Chêne-Bougeries. Si on a une vision à long terme de la commune qui devrait s'intégrer dans l'agglomération genevoise, cette proportion devrait augmenter. Dans ce contexte, offrir un petit plus aux entreprises ne constitue pas particulièrement un désavantage. Deuxièmement, garder fermée une vanne de revenus financiers que la commune peut activer relativement facilement est aussi une façon de répondre à des préoccupations comme celles exprimées par M. Le Guern lequel disait plus tôt que ce budget comportait beaucoup d'incertitudes. Si la situation devait vraiment se péjorer, la commune aurait toujours une façon assez simple de trouver quelques sous. Pour ces

raisons et celles mentionnées tantôt par M. Bauduccio, le groupe PLR refuse que la commune de Chêne-Bougeries impute la taxe professionnelle et approuve un dégrèvement maximum.

Mme Sobanek remarque, comme les années précédentes, que la commune pourrait mener une politique de soutien aux petites PME. Elle est sensible à l'argument de M. Bauduccio, il y a certainement quelque chose à faire par rapport aux 24,5 % d'imposition en vigueur pour les entreprises autochtones, en comparaison à certains dégrèvements dont bénéficient les sociétés multinationales. Mme Sobanek souhaiterait que sa commune ait une politique plus proactive par rapport aux petites PME, qui ont besoin de soutien. Ce chantier pourrait peut-être être ouvert cette année.

M. Borda d'Agua rappelle que la taxe professionnelle a été instaurée au moment où Genève faisait partie du Département du Léman. Les troupes françaises sont parties le 13 octobre 1813. Deux cents ans plus tard, il est temps de libérer Genève aussi de la taxe professionnelle.

M. Fassbind relève qu'il a été question plus tôt de gestion soviétique. Il constate que Mme Sobanek veut prendre l'argent aux entreprises pour aider les entreprises. La vision libérale consiste plutôt à libérer les entreprises, pour qu'elles puissent bien accomplir leur travail de formation – travail qu'elles font déjà puisqu'elles engagent des apprentis, forment des stagiaires.

M. Favarger relève qu'il existe d'autres survivances napoléoniennes, par exemple le pouvoir centralisateur de l'Etat qui est bien plus grand que dans d'autres cantons. En ce qui concerne la taxe professionnelle, il souhaite rappeler qu'il s'agit d'une des rares impositions qui échappent par définition à la fraude fiscale. La taxe professionnelle est peut-être inique, mais elle est forcément encaissée.  
La parole n'étant plus demandée, le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE – TAUX DE DÉGRÈVEMENT

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DÉCIDE**

**par 16 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention**

1. De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2014 à 100 %.

Mme Sobanek remarque, en guise de clin d'œil, que la loi citée date de 1887. A l'époque, Staline était déjà né mais il n'y avait pas encore d'administration stalinienne.

- **de la taxe professionnelle : montant minimum à percevoir**

Le président passe la parole à M. Locher, conseiller administratif.

M. Locher signale que la loi oblige de percevoir un montant minimum de CHF 30.–, raison pour laquelle ce montant est proposé et non pas CHF 0.–.

Le président ouvre la discussion.

Mme Sobanek souligne que le travail administratif est pratiquement le même, que la commune encaisse ou non la taxe professionnelle.

M. Fassbind craignant des réactions de la part d'entreprises, propose de conserver ce montant relativement réduit.

La parole n'étant plus demandée, le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE – MONTANT MINIMUM À  
PERCEVOIR**

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DÉCIDE**

**par 16 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions**

1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2014 à CHF 30.–.

- **du budget administratif**

Le président passe la parole à M. Locher, conseiller administratif.

M. Locher n'a pas de remarque particulière à formuler.

La discussion ayant déjà eu lieu, le président donne lecture de la délibération. Il propose de soumettre les trois objets à un seul vote.

BUDGET ADMINISTRATIF POUR L'ANNEE 2014

Vu le budget administratif pour l'année 2014 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 34'971'565.– aux charges et de CHF 35'004'854.– aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 33'289.–,

attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 4'565'187.–, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 4'531'898.–, et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant CHF 33'289.–,

attendu que le nombre de centimes additionnel nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2014 s'élève à 34 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 12'531'000.– aux dépenses et de CHF 0.– aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 12'531'000.–,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 4'565'187.–, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 7'965'813.–,

vu le préavis favorable par 3 voix pour, 3 abstentions et 2 voix contre de la commission Finances lors de sa séance du 28 octobre 2013,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 70, al. 1, lettre b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

## **DÉCIDE**

### **par 12 voix pour, 4 voix contre et 5 abstentions**

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2014 pour un montant de CHF 34'971'565.– aux charges et de CHF 35'004'854.– aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 33'289.–.

### **par 12 voix pour, 4 voix contre et 5 abstentions**

2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2014 à 34 centimes.

### **par 12 voix pour, 4 voix contre et 5 abstentions**

3. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2014 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

### **3) Communications du Conseil administratif (suite)**

Le président passe la parole à M. Karr, conseiller administratif, lequel ne la prend pas.

### **4) Propositions du Conseil administratif (suite)**

#### **4.2 Projet de rénovation / transformation des locaux mis à disposition de la garderie « Le Petit Manège » : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 1'150'000.– TTC)**

Le président passe la parole à M. Locher, conseiller administratif.

M. Locher rappelle que le Conseil municipal a été saisi, dans le cadre de ses commissions, du projet de rénovation et de transformation des locaux mis à disposition de la garderie du « Petit Manège » à la Gradelle. Un premier projet avait été présenté, qui se heurtait à des incompatibilités d'ordre constructif lesquelles engendraient des surcoûts inadéquats, raison pour laquelle un deuxième projet a été présenté, en étroite concertation avec les utilisateurs. Il est proposé ce soir de préavis un projet de rénovation de CHF 1'150'00.–, lequel sera amorti en vingt annuités et inclura également, comme il a été précisé précédemment, des frais d'un montant de CHF 50'000.– qui ont été engagés cet été pour la réalisation d'un sol souple avec la garantie de l'architecte et des constructeurs que ce sol ne serait pas abîmé lors de la transformation du « Petit Manège ».



Le président donne la parole à M. Spinelli, président de la commission Bâtiments et Infrastructures.

M. Spinelli indique que la commission Bâtiments et Infrastructures a été saisie de cet objet à diverses reprises, souvent en présence des membres de la commission Jeunesse. Elle s'est rendue sur place pour constater l'état des locaux. Le débat lors de la dernière séance de la commission Bâtiments et Infrastructures, laquelle connaît donc bien le projet, s'est résumé à la façon de présenter cet objet au Conseil municipal. La commission a demandé que le dossier soit étoffé. Les conseillers municipaux ont ainsi pu trouver en annexe à l'exposé des motifs des photos, des plans et des détails d'ordre financier. Le projet a été accepté à l'unanimité des membres de la commission.

Le président passe la parole à M. Pictet, président de la commission Finances

M. Pictet signale que le projet a été accepté par la commission Finances à l'unanimité.

Le président ouvre la discussion.

Mme Hochuli tient à remercier le Conseil administratif. Elle est ravie qu'enfin, après tant d'années, cette garderie soit rénovée. Elle invite le Conseil municipal à accepter le projet.

La parole n'étant plus demandée, le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

PROJET DE RÉNOVATION / TRANSFORMATION DES LOCAUX MIS À  
DISPOSITION DE LA GARDERIE « LE PETIT MANÈGE » : VOTE DU CRÉDIT  
D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 1'150'000.– TTC)

Vu les articles 30, al. 1 lettres e) et m) et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable par 7 voix pour, soit à l'unanimité, émis par la commission Bâtiments et Infrastructures lors de sa séance du 14 octobre 2013,

vu le préavis favorable par 8 voix pour, soit à l'unanimité, émis par la commission Finances lors de sa séance du 28 octobre 2013,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

**DÉCIDE**

par **21 voix pour, soit à l'unanimité**

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 1'150'000.– TTC, pour couvrir les travaux de rénovation / transformation des locaux mis à disposition de la garderie « Le Petit Manège »;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires à cette opération sur les disponibilités de la trésorerie communale;
- d'amortir la dépense prévue de CHF 1'150'000.– TTC au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 54.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif" de 2014 à 2033.

M. Locher remercie le Conseil municipal de ce vote unanime qui va permettre de réaliser ces travaux attendus depuis plusieurs années par les responsables du « Petit Manège » - il relève d'ailleurs la présence dans le public des soutiens de cette institution. Il précise que le Conseil administratif compte, grâce au vote de ce soir, pouvoir réaliser les travaux en assurant la continuité de l'activité du « Petit Manège » pendant le déroulement du chantier.

#### **4.3 Travaux d'assainissement et de rénovation partielle du bâtiment de la mairie : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 440'000.– TTC)**

Le président passe la parole à M. Locher, conseiller administratif.

M. Locher relève que ce sujet est bien connu du Conseil municipal. Il passera rapidement sur les péripéties d'un premier projet qui, après un vote à l'unanimité de la commission Bâtiments et Infrastructures en décembre 2011, s'était vu « retoqué » assez largement en séance du Conseil municipal puisque seul le groupe PLR avait voté pour. L'entier des demandes et remarques formulées en séances de commissions ont été intégrées dans le projet proposé ce soir; en particulier, la reprise en sous-œuvre d'une partie du vide sanitaire se trouvant sous la mairie et qui a été réduite. Il a été renoncé par ailleurs à un socle qui devait, par son aspect constructif, permettre de contribuer à l'assainissement du bâtiment. Or, la technique mise en œuvre dans le projet actuel permet d'arriver au même résultat, voire à un meilleur résultat, avec un coût fortement réduit. Ce projet devrait non seulement permettre d'assainir les sous-sols qui prennent l'eau puisqu'à l'époque, le bâtiment n'a pas été conçu pour être chauffé en sous-sol et utilisé comme il l'est actuellement. Mais, de plus, il permettra de résoudre la problématique de l'écoulement, sachant qu'actuellement l'égout unitaire est percé et répand allègrement son contenu dans le sous-sol de la route de Chêne. Il est prévu de réaliser d'ores et déjà les branchements en séparatif quand bien même, pour l'instant, la route de Chêne reste en unitaire.

Le président passe la parole à M. Spinelli, président de la commission Bâtiments et Infrastructures.

M. Spinelli indique qu'à l'image de l'objet précédent, ce sujet est très bien connu des membres de la commission Bâtiments et Infrastructures. La commission s'est rendue sur place pour constater l'état du bâtiment. Les débats lors de la dernière séance de commission ont porté sur la transparence et sur la quantité de données qui devaient être présentées, raison pour laquelle les conseillers municipaux ont reçu des annexes détaillées en termes de coûts et d'intervention. La commission a accepté le projet à l'unanimité.

Le président passe la parole à M. Pictet, président de la commission Finances.

M. Pictet indique que le financement de ce projet a été accepté à l'unanimité.

Le président ouvre la discussion.

M. Spinelli prend la parole en son nom. Il pense qu'on a ici l'exemple d'un refus constructif. Le projet initial était de CHF 880'000.-; il a diminué de moitié. Les débats à l'époque ne portaient pas sur les questions techniques ni sur les questions d'assainissement, mais sur les constructions d'embellissement dont le contenu était discuté et discutable. M. Spinelli souligne que s'opposer à un projet ne signifie pas forcément le bloquer stérilement, mais souhaiter le voir amélioré. C'est ce qui a été fait. M. Spinelli remercie le Conseil administratif d'avoir pris la mesure de ce refus et d'avoir proposé un projet plus raisonnable. Il se réjouit du dénouement de cette affaire.

La parole n'étant plus demandée, le président donne lecture de la délibération. Il relève une faute de frappe (« CHF 44'000.- » au lieu de « CHF 440'000.- »), laquelle sera corrigée.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET DE RÉNOVATION PARTIELLE DU  
BÂTIMENT DE LA MAIRIE : VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET  
FINANCEMENT (CHF 440'000.- TTC)

Vu les articles 30, al. 1 lettres e) et m) et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable par 7 voix pour, soit à l'unanimité, émis par la commission Bâtiments et Infrastructures lors de sa séance du 14 octobre 2013,

vu le préavis favorable par 8 voix pour, soit à l'unanimité, émis par la commission Finances lors de sa séance du 28 octobre 2013,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

## DÉCIDE

par **21 voix pour, soit à l'unanimité**

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 440'000.– TTC, pour réaliser les travaux d'assainissement et de rénovation partielle du bâtiment de la mairie;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires à cette opération sur les disponibilités de la trésorerie communale;
- d'amortir la dépense prévue de CHF 440'000.– TTC au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 08.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif" de 2014 à 2033.

### **5) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal**

M. Borda d'Agua a trois communications. La première information est en rapport avec une communication de Mme Grandjean-Kyburz. Le 27 novembre 2013 aura lieu l'assemblée constitutive de l'association « Le 4 C », qui avait été votée lors de la séance du Conseil municipal du 12 septembre 2013. Deuxièmement, M. Borda d'Agua indique que, suite au dernier Conseil municipal, une demande a été faite auprès de la galerie « La Primaire » à Conches pour qu'elle soit ouverte les jours de votation et d'élection, chose qui a été faite dimanche dernier. Cela a eu beaucoup de succès, c'est une bonne initiative qui sera réitérée par la suite. La troisième communication concerne le livre « Lieux et passages » qui a fait l'objet de deux articles élogieux dans la presse. M. Borda d'Agua tient à remercier M. Boesiger de la rapidité avec laquelle il a fourni des explications concernant la demande de crédit complémentaire. Ayant vu le document, M. Borda d'Agua peut dire que le crédit se justifie, même si le coût total du projet a été quelque peu une surprise.

M. Gross signale que, suite à la pétition adressée par Pro Vélo au Conseil municipal le 12 septembre 2013, la commission Mobilités-Nature-Environnement a auditionné cette association lors de sa séance du 7 novembre 2013, en présence d'un représentant du CEVA et d'un représentant de la DGM. La présentation qui a été faite a pleinement rassuré Pro Vélo, qui a obtenu les réponses à tous les arguments exposés dans sa pétition. M. Gross indique ensuite que la prochaine séance de la commission Mobilités-Nature-Environnement sera fixée en fonction de la date d'engagement du remplaçant de M. Ruegg.

### **6) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations**

### **6.1 Déviation chemin De-La-Montagne**

M. Borda d'Agua a une information concernant les travaux qui sont en train de se dérouler au chemin De-La-Montagne. Les habitants du village ont été surpris notamment de la déviation du trafic de transit puisque que l' « Info Mobilité » CEVA qui devait être distribuée par l'autorité cantonale ne l'a pas été. M. Borda d'Agua invite la commune à demander que dans le cadre des prochains travaux, les habitants soient informés au préalable.

Mme Sobanek ajoute que cette déviation du trafic engendre de l'insécurité pour les piétons. Heureusement, les patrouilleuses scolaires font traverser les enfants également au chemin de la Fontaine. Mais si vous êtes, comme Mme Sobanek, une simple piétonne et que vous passez vers 07 h 00 du matin ou le soir, presque aucune voiture ne respecte le « stop ». Lors de la mise en place de futures déviations, il serait souhaitable que les APM passent de temps à autre dans le périmètre concerné. Mais Mme Sobanek pense que cette demande a été entendue.

Mme Grandjean-Kyburz confirme que cette demande a été entendue. C'est ce qu'elle appelait « des incivilités » dans ses communications.

M. Locher rappelle que la commune avait été interpellée concernant le cheminement piétonnier le long des bâtiments du service des Routes et cimetière jusqu'au CEVA, puisque les usagers passent le long de la route et que les voitures vont se parquer jusque contre le mur du cimetière. La commune avait déposé une demande d'autorisation pour faire en sorte qu'il y ait un cheminement piétonnier protégé par une barrière le long des bâtiments du service des Routes et cimetière et pour profiter du marquage de la zone bleue pour modifier les places de stationnement sur ce chemin. Ce projet est en cours. Dans un premier temps, il sera réalisé partiellement puisqu'une convention prévoit de laisser une emprise de chantier au projet CEVA. Le reste de la barrière sera installé lorsque le chantier sera terminé.

M. Spinelli revient à l'intervention de M. Borda d'Agua. Ceux qui essaient de dormir à proximité des rails de tram se réjouissent de l'achèvement des travaux et du confort qui en résultera.

M. Sapey remarque que si les voitures respectaient le « stop » au chemin de la Fontaine, cela créerait un immense embouteillage.

### **6.2 Ligne blanche route de Florissant**

Mme Garcia signale que lorsqu'on sort de la poste de Conches pour aller en direction de la ville de Genève, le marquage qui définit le milieu de la route est réalisé jusqu'à un certain point, et qu'ensuite il n'y a plus rien. C'est comme si l'on avait oublié de continuer de marquer la ligne. Comme la voie du bus est nouvelle, on se retrouve la nuit face à des automobilistes provenant de la ville de Genève et qui n'ont pas compris qu'ils doivent rouler plus à droite. Cela peut être très dangereux. Mme Garcia invite la commune à contacter la DGM pour que la ligne soit marquée en continu.

M. Locher avance une réponse qui demanderait confirmation de la DGM. Lorsqu'on met en place une bande pour le bus et les vélos, le gabarit de cette voie est plus large.

Sur le tronçon de la route de Florissant dont parle Mme Garcia, la route pourrait ne plus avoir un gabarit suffisant pour marquer deux voies complètes pour les voitures. M. Locher ajoute que la route de Florissant n'est plus un axe primaire. Selon le nouveau plan directeur des transports, elle est devenue un axe secondaire. Ce sont donc les règles relatives aux axes secondaires qui s'appliquent.

### **6.3 Rodéos routiers route de Malagnou**

M. Sapey suppose que chacun a entendu parler du terrible accident qui est survenu à la rue de Lyon hier soir. Il souhaite attirer l'attention sur le fait qu'à la route de Malagnou, c'est tous les jours et toutes les nuits que des rodéos routiers ont lieu. Il demande au Conseil administratif d'intervenir auprès du Conseil d'État ou du service compétent pour que de véritables contrôles soient effectués sur la route de Malagnou.

M. Spinelli relève un autre type d'incivilités dont on parle peu. La commune a tendance à faire quelque peu la traque aux cyclistes qui roulent sur les trottoirs. Mais quid des motards et des scooters qui roulent sur la voie réservée aux vélos ? En effet, quand vous êtes piégés dans la circulation pendulaire de la route de Malagnou, vous constatez que ces incivilités ont lieu de façon récurrente.

### **6.4 « Vivre la différence »**

Mme Bisanti fait part de ce que lui a inspiré la nouvelle qu'elle a lue aujourd'hui. La bonne presse ne trouve pas sa liberté dans le racisme ni dans la haine de l'autre. La bonne presse qui réellement défend la liberté d'expression condamne de tels propos parce qu'elle trouve sa liberté dans tout ce qui fait le vivre ensemble, chacun avec sa différence. Mme Bisanti souhaite que l'on retienne cette phrase qu'un jour elle a lue dans une institution pour personnes en difficulté dans le canton de Vaud : « Nous avons nos différences en commun. »

### **6.5 Organisation de l'aménagement et de la mobilité entre dicastères**

M. Spinelli se rappelle qu'au début de la législature, l'organisation en termes d'aménagement et de mobilité avait été définie comme suit : le dicastère de M. Karr s'occupait de planification, le dicastère de M. Locher s'occupait de réalisation des aménagements et le dicastère de Mme Grandjean-Kyburz s'occupait du suivi des mesures prises. Sans vouloir s'immiscer dans l'organisation du Conseil administratif, il souhaite savoir si cette répartition est toujours en vigueur ou si la planification de la mobilité à Conches a été déléguée à M. Locher puisque c'est ce dernier qui fera prochainement une présentation des mesures anti-transit aux habitants.

M. Locher relève en préambule que M. Spinelli s'immisce effectivement dans l'organisation du Conseil administratif. Cela étant, il lui répondra néanmoins clairement qu'en fin de l'année dernière, le Conseil administratif a décidé de le déléguer concernant la poche de Conches, puisque la mise en place des mesures de sécurité relève aussi, voire avant tout, d'une problématique constructive – le Conseil municipal a en effet pu constater que les mesures relatives à cette poche de Conches résultent principalement en des aménagements. Pour ce qui est de la mobilité au sens propre sur l'ensemble du territoire communal, elle reste dans le cadre du dicastère de M. Karr, tel que décidé en début de législature.

### **6.6 Représentation des femmes au Conseil municipal**

Mme Sobanek souhaite faire part d'un regret. La politique cantonale rattrape Chêne-Bougeries puisqu'avec le départ de Mme Stryienski Weisse, le pourcentage de femmes qui siègent au Conseil municipal est à peu près le même qu'au Grand Conseil. On verra si ce sera encore le cas lors des prochaines élections.

Le président se permet de relever que le nouvel élu, qu'il salue, n'y est strictement pour rien.

### **6.7 Parking salle communale**

Mme Hochuli souhaite d'abord remercier le Conseil administratif d'avoir dépêché trois ou quatre APM dans le quartier de la Gradelle à des fins de contrôle des entrées. Elle signale ensuite avoir remarqué à plusieurs reprises que de nombreuses voitures étaient stationnées dans le parking situé à côté de la salle communale alors même que la barrière était baissée. Elle souhaite savoir à qui appartiennent ces voitures.

Mme Grandjean-Kyburz répond que ces voitures appartiennent au personnel communal.

### **6.8 Fondation pour le logement**

M. Spinelli demande où en est le dossier de la transformation ou de la dissolution de la fondation pour le logement.

M. Locher indique que les différentes variantes envisageables quant au devenir de la Fondation pour l'aménagement de Chêne-Bougeries ont été discutées au sein du Conseil administratif, qui a pris conseil afin d'évaluer les avantages et les inconvénients. Le Conseil administratif n'a pour l'heure pas pris de position formelle quant à la teneur d'une proposition à transmettre au Conseil de Fondation puis au Conseil municipal. Le dossier suit donc son cours. M. Locher signale par ailleurs que le Conseil de Fondation se réunira le 26 novembre 2013 afin d'examiner les comptes 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 22 h 29.

Le Secrétaire  
du Conseil municipal  
H. RAPPAZ

Le Président  
du Conseil municipal  
L. HEIMENDINGER

**Annexe** : courrier de l'ACG du 5 novembre 2013 relatif aux de décisions concernant le domaine des sports.